

COMPTE RENDU CSEC EXTRAORDINAIRE

DU 21 JANVIER 2026



Intervention préliminaire de la CFDT :

Nous voulions commencer par souhaiter une très bonne année à toutes et à tous dans cette instance, à toutes les organisations syndicales et bien sûr aux salariés. Nous souhaitons bien sûr tous la réussite de Carrefour, bien sûr, nous y avons tous intérêt.

Nous formulons aussi les **vœux que les salariés ne soient plus trimballés, certains passés en location-gérance et notamment dans les hypermarchés. En seulement 4 mois, 11 Hypermarchés changent de repreneurs.**

Nous aimerions en être informé, beaucoup ont changé ou vont changer de repreneur dans les prochaines semaines, que ce soit **Echirolles, Marseille Grand Littoral, Rennes-Alma, Guingamp, Reims Cernay, Montreuil, Montélimar, Port-de-Loup, Marseille-Bonneville, Vitrolles, Belle-Épine**. C'est dingue, il s'agit quand même de 11 hypermarchés sur 95 du parc LG. Cela représente plus de 11,5% du parc. Donc on peut nous dire que c'est l'effet classique de parc, etc

Nous le voyons bien, sur le périmètre d'hypermarché, la location en gérance, ça ne marche pas, il faut donc l'arrêter.

Autre vœux : que les investissements nécessaires soient réalisés dans les magasins. Alors, il y en a eu un peu plus effectivement, en 2025, et nous ne pouvons que nous en féliciter, en tout cas pour les magasins qui ont pu bénéficier de ces investissements. À notre sens, et nous en avons déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises aussi, ce n'est pas suffisant.

Nous espérons que ces investissements se poursuivront et s'amplifieront pour que nous puissions tous travailler dans de bonnes conditions de travail et que nous puissions être attractifs par rapport à la concurrence. Nous souhaitons également, justement, que les conditions de travail puissent s'améliorer. Alors, les exemples sont nombreux, donc nous n'allons pas tout débriefer, mais un des tout derniers qui remonte beaucoup : les tenues de travail pas qui ne sont pas adaptées au froid, c'est notamment le cas dans une période où il fait froid pour les hôtes et hôtesse de caisse.

Il va donc falloir prendre des mesures d'urgence simples.

Et puis, un dernier vœu, vous l'avez un petit peu formulé, donc nous le partageons, c'est que nous soyons **tous dans le dialogue avec les négociations afin qu'elles soient constructives. Nous verrons effectivement cela sur les NAO déjà si c'est le cas. Nous avons envie d'y croire**, nous n'en doutons pas. Et tout ça pour que ce soit du gagnant-gagnant, gagnant pour l'entreprise, gagnant pour les salariés, bien sûr.

1- Information sur le lancement du service « Bar à saveurs » dans le cadre du développement

Le projet consiste à mettre en place la vente de cigarettes électroniques et des accessoires associés à ce produit. La tâche est incombée aux vendeurs.

La CFDT s'interroge :

Ce projet a été présenté à la dernière commission vendeur. Aujourd'hui, il nous est présenté un projet moins ambitieux et un dépoilement sans test. Nous regrettons et demandons une phase de test afin de pouvoir évaluer tout le projet.



Nous nous interrogeons sur la place que va prendre le bar, au détriment de quelle famille ? Qui s'occupe des commandes ? comment gérer la vente aux moins de 18 ans ? De quelle façon seront rémunérés les vendeurs ?

La Direction nous assure que ce projet déjà existant chez les ex CORA fonctionne très bien. Les managers passent les commandes et les vendeurs sont rémunérés sur la vente de cigarettes électroniques. Le bar « ON VAPE » se trouvera en TG sous vitrine. Les vendeurs ne toucheront pas directement la nicotine.

Dès qu'un vendeur a un doute sur l'âge du client, il demande un justificatif d'identité.

Nous rappelons, une nouvelle fois, que pour un projet fonctionne avec les vendeurs, l'intérêt doit être dans les deux sens. Il faut que ce soit gagnant-gagnant.

Nous estimons que ce projet engendre une modification des conditions de travail (préparation des produits en format vente), nous demandons donc une consultation avant de le mettre en place.

2- Information sur le bilan de Action Logement 2024/2025

Point reporté au prochain CSEC

3- Information sur l'affectation de la participation et de l'intéressement Groupe 2024

Comme chaque année, la Direction nous informe sur les choix d'affectation des intéressements et participations. Il n'y a pas énormément d'évolution excepté le changement de gestionnaire.

Le FCPE Carrefour devient Carrefour Dynamique. Le changement de nom n'implique aucun changement pour les épargnants.



Sur la participation et intéressement au groupe, on peut se féliciter bien sûr de la hausse, même si effectivement, **la réalité c'est qu'en fait il y a une baisse d'effectifs qui fait que l'enveloppe est partagée par beaucoup moins de salariés.**

Cette baisse d'effectifs est très importante, à l'arrivée d'Alexandre Bompard, **il y avait 120 000 salariés, au niveau du groupe en 2017, il y en a aujourd'hui 84 000** tout en ayant intégré dans la même période les 24000 ex-Cora, les ex-casinos, les matchs même si eux, je le précise, ne font pas partie de cette participation au groupe.

Cela sera une demande de la CFDT d'ailleurs lors de la prochaine négociation puisqu'encore une fois, si on a le même maillot, on doit avoir les mêmes droits.

Sur le périmètre hyper, on aura aussi, cette année une négociation sur l'intéressement. Ce que nous attendons, ce que les salariés attendent, c'est que **cet intéressement des hypers aussi, qui est quasi le plus faible de toutes les BU**, soit quand même largement revalorisé. Il sera temps de le faire et nous aurons l'occasion de s'en parler dans ces négociations. Aujourd'hui, **le montant de cet intéressement a quand même atteint son niveau le plus bas depuis 7 ans.**

Donc il sera temps que l'on puisse trouver une solution là-dessus pour redonner un réel intéressement dans les hypermarchés.

4- Consultation sur le projet Chatbot conseiller

Pour rappel, le projet consiste aider les conseillers banque à répondre rapidement aux clients grâce à l'intelligence artificielle.

Lors de notre dernière intervention, nous vous avons demandé plusieurs éléments sur le coût de celle-ci, l'impact sur les conditions de travail et des demandes d'accord sur les nouvelles technologies, auxquels nous n'avons pas eu de réponse à ce jour. De plus, le projet a été déployé alors que vous avez une obligation de consultation sur ce projet de nouvelles technologies dont l'IA fait partie. La CFDT ne peut pas cautionner ce qu'il s'est passé.

Pour ces raisons, la CFDT votera Défavorable.

Vote défavorable à l'unanimité.

5- Désignation de l'expert-comptable dans le cadre de la consultation de la situation économique et financière

La CFDT ne présentera pas de candidat. Néanmoins, compte tenu du travail réalisé par Hugues MARSAULT du Cabinet EMA et à condition que la Direction lui permette de faire son travail dans une parfaite transparence sur les documents demandés, les élus CFDT voteront pour ce cabinet d'expert-comptable.

17 votes favorables pour le cabinet EMA, 3 abstentions